

L'impasse...

La CFE-CGC refuse toujours d'assumer ses responsabilités !

Plutôt trois fois qu'une : déjà 3 séances de Comité Central et toujours pas de Secrétaire désigné. Normalement cela se règle à la 1ère réunion...

Comme expliqué dans notre précédent tract, depuis 2005, la 1^{ère} organisation syndicale de l'entreprise a toujours assumé la responsabilité du secrétariat du Comité Central d'entreprise.

Le refus de la CFE-CGC empêche la mise en place du CSEC.

Une majorité ne se décrète pas, elle se construit en recherchant le compromis!

Imaginez : le Président de la République est élu mais comme il n'a pas la majorité absolue à l'assemblée il renonce à prendre ses responsabilités ! Personne ne comprendrait cela, tout le monde trouverait ça abracadabrantesque. C'est pourtant la situation improbable dans laquelle se trouve le comité central d'Orange !

La CFE-CGC veut imposer sa vision individualiste des ASC et que tout le monde renonce à la mutualisation des activités telles que les colonies, l'accueil en Centre de Loisirs, le PASS Handicap, la garde d'enfants, comme nous les connaissons et qui était plébiscitées par des milliers de salariés.

Sans désignation d'un Secrétaire au Comité Central pas de prestation mais aussi...

Devant cette situation inédite de refus de prise de responsabilité de la première organisation syndicale, l'entreprise a saisi le juge pour faire unilatéralement les ordres du jour du comité central.

Si la demande de l'entreprise aboutit alors il lui sera possible d'inscrire tous les projets de son choix à l'ordre du jour, sans contre-pouvoir, ce pourrait être dramatique pour les salariés !

Dans cette optique, la présentation du plan Engage 2025 a déjà été annoncée pour le mois de mars. Si la situation n'est pas débloquée cela signifie qu'il n'y aura personne pour piloter une expertise sur le sujet, ni bureau ni commission pour préparer les travaux des élus. Ne donnons pas carte blanche à l'entreprise !

Enfin, ce ne sont pas moins de 34 salariés qui œuvraient pour le CCUES et qui sont aujourd'hui sans employeur. Personne ne saura leur verser leur salaire au mois de février car la désignation par le juge d'un administrateur judiciaire n'a pas été notifiée par la CFE-CGC. Elle en a pourtant demandé la désignation dans ses conclusions au tribunal le 10 décembre où elle a plaidé pour que soit reconnue irrégulière la désignation des 2 mandataires choisis en octobre par les élus du CCUES.

Orange avait 3 semaines pour enclencher l'administration judiciaire en versant 2000€ à titre provisionnel.

Ne l'ayant pas fait, l'entreprise se rend complice des difficultés rencontrées par les salariés du CSEC !

Retrouvez notre précédent tract sur notre site intranet ou sur les réseaux sociaux



La CFDT réclame une prise de responsabilité immédiate !

Pour le retour de vos prestations, signez notre pétition : <https://msurvey.orange.com/ASC2020>

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://www.cfdt-orange.com>

<http://www.facebook.com/cfdt.orange>

http://twitter.com/CFDT_Orange

